

Docteur Annie FAURE

*Diplômée de la faculté de Médecine Cochin Port Royal
Ex attachée des Hôpitaux Cochin, St Antoine et Bichat
Médecin agréée par l'ARS*

*Cabinet Médical des Batignolles
4 rue Brochant
75017 Paris*

PNEUMOLOGUE

Adulte, enfant

Tél : 01 42 28 02 20

Fax : 01 42 26 70 67

Conventionnée Secteur I
75 1 59 161 1

Le 20 06 2015

Madame la Ministre Dominique Bertinotti,

En tant que militante du PS et représentante auprès de leur avocate, Maitre Laure Heinich, des plaignantes Tutsies contre les militaires français de l'Opération Turquoise, je m'adresse à la mandataire des Archives de François Mitterrand, l'Agrégée d'histoire et la représentante socialiste de la motion D où « l'avenir réside dans une voie où l'homme sera remis au centre de la politique ».

Tout récemment, les viols présumés des enfants centrafricains par des militaires français de l'opération Sangaris en 2013 ont soulevé à juste titre la surprise et la tristesse de nos concitoyens. Le Président François Hollande et son Ministre des armées, Jean Yves le Drian, n'ont pas eu de mots assez durs pour clamer leur indignation et exiger la déclassification des documents militaires pour une transparence exemplaire de la justice en ce domaine.

Cette affaire criminelle présente beaucoup de similitudes avec l'instruction en cours au Pôle Génocide concernant cette fois les militaires de l'opération Turquoise, Opération décidée par le chef des armées, le Président François Mitterrand.

Comme vous le savez, six femmes tutsies ont porté plainte pour acte de viols et de tortures commis dans les camps de réfugiés par des représentants de l'armée française en juin juillet 1994 à la fin du génocide. Le chef d'accusation retenue par le Tribunal aux Armées en 2010 est celui de « crime contre l'humanité » et « Participation à une association de malfaiteurs en vue de la préparation d'un crime contre l'humanité ». Il s'agit de plaintes contre X de l'armée : les rwandaises ne connaissent pas l'identité de leur présumés violeurs.

A cette date, vous étiez chargée de mission à l'Elysée auprès du chef des Armées, le président François Mitterrand, et si j'en crois votre biographie, occupée à la rédaction de notes historiques pour les écrits personnels de François Mitterrand sur les thématiques de politique

étrangère et de défense. Vous ne pouvez ignorer les graves accusations portées contre le Président François Mitterrand pour son soutien aveugle à Juvénal Habyarimana et aux Forces Armées Rwandaises.

Le problème récurrent de la justice en France est la lenteur de l'instruction ; à l'heure actuelle, le dossier des plaignantes piétine sur un point précis : l'identification des présumés violeurs. Leur identification nécessite le trombinoscope des légionnaires sur place. Sans ce trombinoscope, le procès ne pourra pas avoir lieu et l'instruction se clôturera par un non-lieu.

Les juges du Pôle Génocide qui ont succédé aux juges du TAP se heurtent à un refus de l'armée au prétexte de documents classés « confidentiel défense »

Ce 7 avril dernier, jour du 21^{ème} anniversaire du déclenchement du génocide des Tutsi, l'Élysée a déclassifié des archives de la présidence française sur le Rwanda pour la période 1990 à 1995. Cette décision a été signée par le secrétaire général de l'Élysée en votre présence.

Je croyais que cette déclassification permettait d'accéder directement aux archives nationales. Hors, si mes sources sont exactes, en tant que mandataire désignée par François Mitterrand pour ses archives, vous restez souveraine et seule décisionnaire pour délivrer en son nom, les autorisations de consultation des dossiers produits par ses collaborateurs et ses services.

Je ne doute pas qu'en votre qualité d'agrégée d'histoire, vous ne soyez attachée à ce que la vérité sur le rôle des décideurs élyséens avant, pendant et après le génocide ne soit éclaircie. Le génocide des Tutsi est l'histoire de la France.

Reste que votre activité auprès du Président François Mitterrand à l'Élysée entre 1992 et 1995 vous place dans la position qui me paraît singulière et contradictoire, celle d'être à la fois juge et parti. A ma connaissance, vous n'avez jamais fait de déclaration publique sur cette sanglante ratée de la politique franco africaine de l'homme que vous admirez toujours.

En tant que médecin présente au Rwanda en 1994, et représentante de ces 6 femmes Tutsies, je vous demande par la présente de dépasser l'enjeu politicien, de m'assurer de votre détermination à fournir les documents demandés et de me rassurer sur la place du curseur entre favorable et défavorable dans la mise en cause de "la vie privée", "la sureté de l'Etat" et la défense nationale.

Les survivants Rwandais atrocement meurtris par leur million de morts ont besoin de la vérité historique sur les réels desseins de l'Opération Turquoise, due-t-elle faire honte à la France, comme aux temps pas si lointains de la collaboration de la France à la rafle des juifs, aux tortures en Algérie et de l'affaire René Bousquet qui je vous l'avoue a définitivement refroidi mon estime pour François Mitterrand.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer l'expression de mes salutations distinguées.